



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

INFO FLASH CSE

Montpellier et Toulouse, le 10 Mai 2023

Lors du CSE ordinaire d'avril, les élu-es du CSE ont validé la distribution du reliquat 2022.

Vous allez recevoir 60 € sous forme de Chèques Vacances directement sur votre site courant Juin.

Ce reliquat sera versé à tout salarié présent à l'effectif au 31 12 2022.

Le SNU aurait souhaité un reversement de ce reliquat selon 3 tranches de revenus, mais nous n'avons pas siégé à ce CSE compte tenu de la mobilisation contre la réforme des retraites.

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu_pole_emploi_fsu_occitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie